

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 30 mars 2007
(convocation du 19 mars 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Mars Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe (à cpter de 10 h 00)
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. VALADE Jacques à M. SOUBIRAN Claude	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri (à cpter de 11 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 10 h 40)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère (à cpter de 11 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. PARCELIER Muriel	Mme LACUEY à M. COUTURIER Jean-Louis (à cpter de 11 h 45)
Mme BRUNET Françoise à M. DUCASSOU Dominique (à cpter de 12 h00)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à Mme PUJO Colette	M. MANGON Jacques à BELLOC Alain (à cpter de 12 h 05)
Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia (à cpter de 10 h 40)	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien (à compter du 11 h 45)	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
M. CARTI Michel à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 11 h 30)	M. QUANCARD Joël à MANGON Jacques (à cpter de 11 h 30)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno	M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (à cpter de 11 h 15)
M. CORDOBA Aimé à M. CHAZEAU Jean	M. SIMON Patrick à Mme DARCHE Michelle (à cpter de 10 h 50)
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis	M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre (à cpter de 12 h 00)
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain (à cpter de 11 h 30)	Mme VIGNE Elisabeth à M. REBIERE André
Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 10 h 40)	

LA SÉANCE EST OUVERTE

Réseau communautaire de transports en commun
 à la mise en service de la 2^{ème} phase du tramway
 Approbation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La mise en service de la 2^{ème} phase du tramway nécessite la restructuration du réseau communautaire de transports en commun, l'objectif étant de bâtir le réseau 2009 autour du tramway.

I - METHODOLOGIE

Des réunions sectorielles ont eu lieu les 23 mai 2006, 3 juillet 2006, 3 octobre 2006 et 27 novembre 2006 en présence des communes.

En appui du bilan de la phase 1, des demandes des communes et des orientations du schéma directeur d'amélioration de la vitesse commerciale, le réseau de référence phase 2, s'est construit sur la base des orientations suivantes :

- respecter le principe de subsidiarité : distinguer les dessertes structurantes d'agglomération réfléchies à l'échelon intercommunal (niveau CUB), des liaisons locales réfléchies dans une logique sectorielle,
- simplifier les tracés,
- hiérarchiser le réseau par la mise en place d'un réseau de lignes à fréquence (<12mn HP) et à itinéraire, autant que possible, unique,
- limiter les troncs improductifs en répartissant différemment les itinéraires en entrée de ville,
- regrouper les itinéraires aller-retour d'accès au centre ville sur des voiries réaménagées ou mises à double sens.

Ainsi, le réseau soumis à la présente validation est le réseau dit phase 2 soit lorsque toutes les extensions phase 2 du tramway seront mises en service.

II – LES ADAPTATIONS DES ITINERAIRES ET DES LIGNES

- 15 lignes constituent le réseau structurant en cohérence avec le schéma directeur d'amélioration de la desserte transports en commun :
16 – 54 / 55 – 9 – 31- 20 / 21 – 56 – 42 – 4 – 6 – 23 – 45 – 46 – 50 – 51 - 53
- les lignes 1, 31, 50exp, 52, 15, 29, 25 et ligne du soir S1 sont supprimées
- des terminus sont modifiés pour assurer un rabattement optimal sur les extensions du tramway phase 2
- des modifications d'itinéraires sont validées
- des créations de lignes sont proposées :
 - réseau de jour :
 - + navette cours de la Marne entre la gare Saint-Jean et la Victoire en heures de pointe, les jours ouvrables scolaires
 - + ligne 30 : desserte interne à Mérignac
 - + ligne 70 : desserte des entreprises à Mérignac
 - + ligne 83 : Saint Aubin / terminus Chartres
 - + ligne 24 : fusion des lignes 20exp et 23exp
 - + ligne 25 : anciennement ligne 21exp
 - + ligne 31 : desserte cadencée dans le secteur Bordeaux Lac
 - réseau de nuit :
 - + S13 à Artigues
 - + S14 : Beaudésert / Pessac centre

Les annexes 1 à 7 décrivent ligne par ligne les adaptations progressives qui ont été validées par les communes concernées, compte tenu des mises en service échelonnées du tramway.

Une première étape a été réalisée fin février 2007 lors de l'extension du tramway ligne A à Floirac – Dravemont (voir annexe 1).

III – ADAPTATION DE L'OFFRE SUR LE RESEAU COMMUNAUTAIRE

a) Réseau de bus

- ➔ Selon leur niveau d'offre, les lignes sont classées dans le réseau :
 - structurant : nombre minimum d'allers-retours en jour ouvrable hiver supérieur ou égal 80
 - principal / rabattement : nombre minimum d'allers-retours en jour ouvrable hiver supérieur ou égal 35
 - local : nombre d'allers-retours en jour ouvrable hiver inférieur 35

L'évolution des niveaux d'offre par catégorie est présentée en annexe 8.

- La réduction d'offre pendant les petites vacances scolaires est supprimée sur l'ensemble du réseau de bus au fur et à mesure de la restructuration des lignes concernées (exceptée ligne 1 : ligne supprimée lorsque le tramway arrivera aux Aubiers).
- Les horaires hiver sur le réseau de bus seront prolongés jusqu'au 13 juillet 2008.

b) Réseau tramway

- Les horaires hiver sont prolongés jusqu'au 13 juillet 2007.

IV – TRAVAUX

La restructuration de ce réseau nécessite des travaux et aménagements qui seront échelonnés dans le temps.

Lorsque les travaux ne sont pas achevés au moment de la mise en service des lignes ou encore que des travaux d'aménagement non liés au réseau interdisent le passage des bus, des itinéraires de substitution seront mis en place.

V – COUT DU RESEAU

L'évolution de l'offre correspond, par rapport à la convention d'origine, phase 2 :

- pour le réseau de bus, à une augmentation de 1 677 179 km
- pour le réseau de tramway, à une augmentation de 155 005 km

La contribution forfaitaire, définie dans le contrat, était estimée à 97 688 000 €₂₀₀₀ à la fin de la deuxième phase bus + tramway.

Par suite des modifications apportées au projet tramway et au réseau de bus initial de la convention, lors de la phase 1, la contribution forfaitaire a été portée à 101 000 000 €₂₀₀₀.

Aujourd'hui, le coût du réseau 2009 s'inscrit, conformément à la délibération du 23/06/06, dans une enveloppe de 104 000 000 €₂₀₀₀ soit 124 642 610 €₂₀₀₇ environ que l'on peut décomposer comme suit :

- Réseau tramway : 27 058 K€₂₀₀₀, soit 31 600,5 K€₂₀₀₇
- Réseau bus : 76 942 K€₂₀₀₀, soit 93 042,11 K€₂₀₀₇

Le réseau fera l'objet d'une évaluation semestrielle et d'un bilan annuel nécessaires à son évolution et adaptation en continu.

Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- + approuver la restructuration du réseau aux différentes étapes de la mise en service de la 2^{ème} phase du tramway**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mars 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 AVRIL 2007**

PUBLIÉ LE : 17 AVRIL 2007

M. PIERRE BRANA